

AVIS AUX MEMBRES

No. 2024 – 013

Le 8 février 2024

Mise en oeuvre prochaine du cycle de règlement T+1

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») informe les membres compensateurs au marché qu'en conjonction avec les efforts déployés à l'échelle de l'industrie pour passer à un cycle de règlement T+1 à compter du 27 mai 2024 (au Canada)¹, la CDCC et la Bourse de Montréal (la « Bourse ») travaillent à ajuster leurs règles et procédures relatives pour mettre en œuvre le changement requis avant la date prévue susmentionnée. Les changements assureront une transition en douceur vers un environnement t+1, conformément aux meilleures pratiques du marché canadien.

Ainsi, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires et de la mise en œuvre du T+1 par l'industrie canadienne à compter du 27 mai 2024, la CDCC souhaite informer que la **première et la dernière journée à laquelle un avis de livraison** peut être soumis pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada **seront modifiées**, ainsi que la **date de règlement final** pour les contrats à terme sur actions. Les changements à venir sont résumés ci-dessous :

- Produits: Contrats à terme sur obligations du Gouvernement du Canada de deux ans (CGZ), cinq ans (CGF) et dix ans (CGB)
 - Première journée de l'avis de livraison: Changement du deuxième au premier jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison.
 - Dernière journée de l'avis de livraison: Changement du deuxième au premier jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.

Impact pour les contrats listés:

Mois de livraison	Première journée de l'avis de livraison		Dernière journée de l'avis de livraison	
	Actuelle	Mise à jour	Actuelle	Mise à jour
Juin 2024	30 mai 2024	31 mai 2024	26 juin 2024	27 juin 2024
Septembre 2024	29 août 2024	30 août 2024	25 septembre 2025	26 septembre 2024
Décembre 2024	28 novembre 2024	29 novembre 2024	27 décembre 2024	30 décembre 2024

- Produit Contrats à terme sur actions canadiennes

¹ [L'ACMC annonce la première date de T+1 pour le Canada: Lundi 27 mai 2024](#)

- Date de règlement finale: Changement du deuxième au premier jour ouvrable après le dernier jour de négociation.

Mois de livraison	Date de règlement finale	
	Actuelle	Mise à jour
Juin 2024 et mois subséquents	Le deuxième jour ouvrable après le dernier jour de négociation.	Le premier jour ouvrable après le dernier jour de négociation.

La date d'entrée en vigueur du changement devrait être le 24 mai 2024, après la clôture des marchés.

Ces changements seront mis à jour en temps opportun dans le [calendrier de négociation](#) disponible sur le site Internet de la Bourse.

La CDCC invite les membres à effectuer les ajustements nécessaires dans leurs systèmes et avec leurs clients en fonction des changements susmentionnés.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à appeler la division des activités d'exploitation de la CDCC ou à envoyer un courriel à cdcc-ops@tmx.com.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC